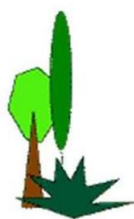


Septembre 2018

Le Bulletin



Chaville Environnement

Association agréée pour l'urbanisme
Membre du Conseil d'Administration d'Environnement 92.

Créée en mai 1995, Chaville Environnement est une association chavilloise de protection de l'environnement, non politique et indépendante

Chers Adhérents (es)

La rentrée de septembre est traditionnellement riche en événements. La saison a démarré avec le forum des associations du 8 septembre. Nous avons eu un flot ininterrompu de visiteurs et des discussions passionnantes avec nos adhérents et d'autres Chavillois, ce qui nous conforte dans nos efforts à faire vivre l'association.

Ce numéro du bulletin évoque d'abord le sujet de l'urbanisme à l'heure où le Schéma de Cohérence territorial de la Métropole Grand Paris se prépare. Vous lirez ci-dessous

- La position de Chaville Environnement sur le SCoT Métropolitain
- L'urbanisme à Chaville

La question de la pollution de l'air est d'actualité dans notre commune. Nous dénonçons les nuisances générées à la gare routière par les bus avec l'article

- Gare routière de Chaville : bruit, odeurs et pollution de l'air qui peuvent être évités !

La cause de la biodiversité qui nous est chère depuis longtemps, est d'actualité avec

- La Charte Verte et Bleue du territoire "Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbains" et que nous avons signé récemment.
- L'indice de biodiversité potentielle de la Forêt de Fausses Reposes ; un projet quasi-bouclé
- Avoir peur d'un chiroptère ? Quelle idée ?

Notez qu'une nouvelle association "Les acteurs locaux de la transition" a été créée à Chaville afin qu'une convention soit établie avec la municipalité pour disposer officiellement de la salle de l'Atrium pour des projections de films avec débat, 4 fois par an. Lors de chaque événement auquel nous participerons en fonction du thème de la soirée, nous aurons la possibilité, comme par le passé, d'avoir un stand à la cafétéria du théâtre pour montrer nos activités.

L'agenda de cet automne sera

- 7 octobre : 4ième édition de la randonnée "Sur les traces du ru de Marivel"
- 14 octobre, 11 novembre, 9 décembre (10h-12h) : Formation à l'IBP
- 17 octobre, 19h30 : Projection du film "Zero Phyto, 100% bio
- 18 novembre 17h: projection du film "Le champ des possibles" dans le cadre du festival ALIMENTERRE

Bonne lecture ! "

Le SCoT métropolitain : Position de Chaville Environnement

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de La Métropole Grand Paris est en cours. Parmi les acteurs, les citoyens et associations ont la possibilité de s'exprimer (voir notre bulletin de juin 2018). **Le SCoT va déterminer les futurs Plans Locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).**



Chaville Environnement a rédigé un cahier d'acteur pour exprimer sa position, résumé ci-dessous.

L'enjeu prioritaire du SCOT métropolitain pour notre association est le développement durable pour le bien-être et la santé des citoyens. Ceci signifie de construire une Métropole résiliente permettant de supporter le réchauffement climatique qui prévoit une température moyenne de + 4 à + 5 °C en 2070, bien plus que les + 2°C affichés par le diagnostic du Scot Métropole Grand Paris. Ces mauvaises prévisions viennent de la vulnérabilité de la zone dense, l'effet bien connu des « îlots de chaleurs » et du « dôme thermique » recouvrant le cœur de l'agglomération. Les perturbations climatiques vont produire (et produisent déjà) encore plus d'orages et d'inondations et ajouter une pollution atmosphérique sévère qui a vu la France déférée à la cour de justice européenne. Les sources de pollution (transport, chauffage, activités industrielles et agriculture) particulièrement prégnantes dans cette zone urbaine non seulement, affectent dramatiquement la population par l'accroissement de diverses maladies respiratoires, cardio-vasculaires et de nombreux décès prématurés (3ème cause de mortalité en France) mais aggrave les effets du réchauffement de l'atmosphère. L'imperméabilisation des sols augmente les dommages causés aux habitants en cas de gros orages et d'inondations. L'autre urgence est la préservation de la biodiversité qui décline inexorablement (déclin dramatique des insectes, oiseaux communs, etc.). La réalité de la zone dense de la Métropole est dramatique : elle souffre déjà du manque d'espaces de nature qui est par habitant 2 à 3 fois plus faible qu'à Londres ou Berlin, voire 15 fois plus restreint qu'à Rome et en plus la pression pour construire des logements, bureaux et centres logistiques dans les espaces vacants va aggraver le sentiment d'étouffement des habitants, l'exposer encore plus aux événements climatiques extrêmes et à dégrader encore ce qui reste de la biodiversité actuelle.

En conséquence, la colonne vertébrale du SCOT doit être le développement durable, avec la trame verte et bleue avant de construire de nouveaux bâtiments. L'OMS préconise que chaque habitant doit bénéficier en moyenne de 10m² d'espaces verts de qualité et y accéder à 15 mn à pied. Nombre de communes de la métropole Grand Paris sont carencées voire très carencées (moins de 10 m² par habitant) comme l'a démontré le Plan Vert de la région Ile de France publié en 2017.

Sanctuariser les espaces de nature : forêts, espaces boisés et zones d'eaux : Ces espaces sont les seules zones de fraîcheur en cas de canicule (entre 5 et 6 °C de différence avec les zones urbaines). Ces espaces sont aussi des réservoirs de biodiversité pour les insectes, oiseaux, mammifères etc...). Ils contribuent à absorber les eaux de ruissellement mais sont fragilisés de ce point de vue par l'urbanisation intensive dans leurs zones de lisière.

Les mesures qui doivent figurer dans les orientations du SCOT sont

- Classer en forêt de protection les forêts domaniales pour protéger les lisières
- Classer les espaces boisés qui dépendent de l'Etat mais gérés par d'autres organismes que l'ONF
- Protéger les lisières forestières en rendant obligatoire la recommandation du SDRIF 2013 dans les PLU intercommunaux : « en dehors des sites urbains constitués, à l'exclusion des bâtiments à destination agricole, toute nouvelle urbanisation ne peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares. Un ensemble de constructions éparses ne saurait être regardé comme site urbain constitué ». Limiter les dérogations à cette règle.
- Cesser de détruire les espaces naturels existants
- Les espaces de nature doivent être inconstructibles et inscrits comme tels dans les PLUi.

Créer une véritable trame verte et bleue dans la métropole

Ceci implique de créer de nouveaux espaces verts en pleine terre dans les espaces vacants, un véritable réseau de zones humides en s'appuyant sur les réservoirs d'eaux non potables, les eaux souterraines (qui sont rejetées systématiquement dans le réseau d'égout), la réouverture de rivières. La création de nouvelles zones humides ne doit pas être prétexte à la destruction des zones en eau existantes. Replanter la ville d'arbres et d'autres végétaux pour favoriser la biodiversité, doit être une orientation forte. Les voies de circulations, les talus SNCF, les friches, les délaissés urbains doivent être privilégiés.

Limiter la densification pour rendre les zones urbaines vivables

Les besoins en logement pour les habitants de la Métropole sont réels. Pourtant le chiffre affiché de construire 70 000 logements par an en région parisienne n'a jamais été vraiment justifié et il est contestable puisque l'excédent naturel de population n'en justifierait que la moitié. Selon l'Institut d'Aménagement et d'urbanisme (IAU), près d'un ménage francilien sur deux est un locataire éligible au logement social, ce qui correspond à 70 % de la population francilienne.

Comment concilier une densité de population hors espaces ouverts de moins de 200 habitants à l'hectare et limiter l'emprise des logements urbains ? La solution actuelle qui pousse les ménages avec enfants des zones denses vers la grande banlieue où il est moins cher de se loger, contribue à les éloigner de leur lieu de travail et aggraver la congestion du trafic sur les routes et l'engorgement des transports publics. La construction de nouveaux bâtiments n'est pas la seule voie. La réhabilitation des bureaux inoccupés ou des bâtiments existants inhabités (100 000 logements inhabités à Paris selon l'INSEE !), pour des programmes immobiliers répondant aux besoins des ménages modestes devrait être explorée.

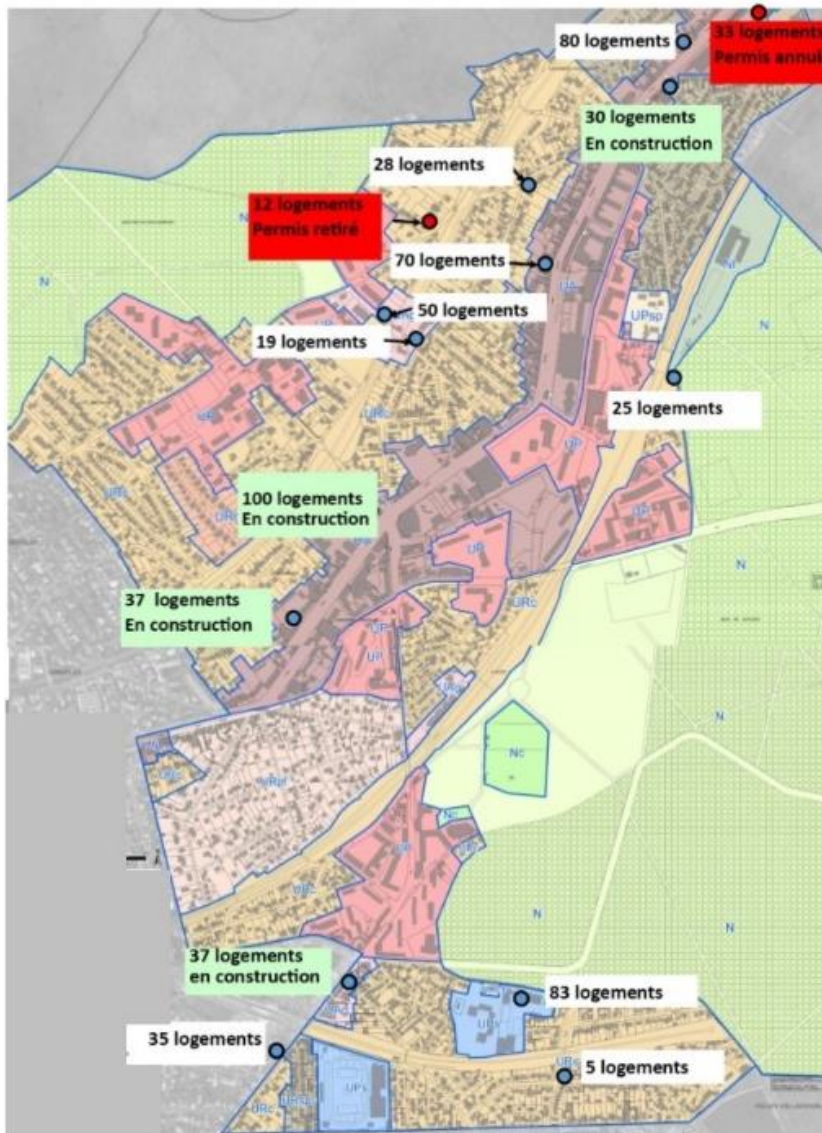
Une gouvernance qui doit associer les citoyens

Le fait que les conseillers métropolitains soient élus au suffrage universel direct en 2020 est un pas essentiel pour rapprocher les citoyens de leurs élus. Mais ce n'est pas suffisant. Le Conseil de la Métropole (dit CODEV), qui regroupe des citoyens tirés au sort (24) et des « personnalités qualifiées » (80) nommées par le Président, est disproportionné au détriment des forces vives de la société dont les associations de défense de l'environnement. A l'échelle des EPT, très peu de territoires (2/12) sont dotés de conseils de développement composés des forces vives de la société dont les associations de défense de l'environnement. A quand la généralisation de ces pratiques à tous les territoires ?

L'urbanisme à Chaville

Notre commune se densifie depuis plusieurs années ; la population atteint près de 20400 habitants aujourd'hui et selon notre maire, elle ne devrait pas dépasser 21 000 habitants. La carte ci-dessous indique les permis déposés (en blanc) et les projets en construction aujourd'hui (en vert clair). Deux permis (en rouge) pour des projets d'immeubles ont été retirés ou annulés par décision du tribunal administratif, car ils ne respectaient pas le PLU. Un autre projet immobilier en cours de construction fait l'objet de sérieuses inquiétudes de la part des riverains qui ont constaté des écoulements d'eau importants et déplorent des parkings inondés. Les projets immobiliers s'enchaînent malgré les particularités géologiques connues dans certains quartiers (sables bouillants, gonflement et dégonflement du sol). Ailleurs, l'existence de carrières non répertoriées et la présence de nappes phréatiques peu profondes ont déjà entraîné des désagréments au moment de la construction de divers immeubles.

Il est clair que le processus de densification atteint des niveaux qui inquiète nombre de Chavillois(e)s. La présence de deux massifs forestiers sur notre commune ne doit pas être un alibi pour densifier de manière excessive.



La qualité de vie dans notre commune provient de la présence d'espaces de nature et des arbres, en dehors des massifs forestiers. C'est d'autant plus crucial à l'heure où le réchauffement climatique devient alarmant et qu'il est essentiel de disposer en ville, d'espaces de fraîcheur en cas de canicule. De surcroît, la biodiversité (faune et flore) et les continuités écologiques (Trame Verte Bleue) bénéficient pleinement de ces espaces s'ils sont gérés sans produits phytosanitaires.

Les arbres participent au bien-être des habitants, avec leur capacité à fixer le carbone et de rejeter de l'oxygène mais aussi à fixer l'eau par ses capacités d'évapotranspiration. Ils sont aussi capables d'absorber la pollution de l'air et le bruit. Pourtant ils sont vulnérables aux attaques parasitaires et au stress hydrique avec le

[Texte]

réchauffement climatique. Couper un arbre en le remplaçant par un autre revient à attendre 100 ans pour qu'il retrouve la même taille.

Le fait que notre commune soit très minérale avec des sols dans les espaces publics qui sont imperméables à l'évacuation des eaux, et sans eau visible (fontaines, ru), est un handicap. Le réchauffement climatique engendrera des canicules et de plus en plus d'évènements violents (gros orages, tempêtes, inondations) dont les eaux de ruissellement ne seront pas absorbées.

Les zones pavillonnaires rive gauche et rive droite sont menacées par le jeu des successions. Les promoteurs exercent une pression de plus en plus forte sur les propriétaires et en particulier sur les personnes âgées, pour racheter leurs biens. La substitution de maisons par des immeubles va inmanquablement densifier ces zones, réduire la surface des jardins et zones boisées et ruiner toutes les tentatives de préserver ou d'instaurer des trames vertes.

Comment mieux protéger les espaces verts dans le PLU intercommunal sans l'instauration d'un COS ? C'est la réponse à cette question qui permettra de répondre à nos inquiétudes.

- Dans l'article 7, rajouter une règle nouvelle d'alignement dans le cas de contiguïté entre un Emplacement Réservé et un Espace Vert Protégé, situés en bordure de voie.
- Dans tous les articles 9, "Emprise au sol des constructions", quelle que soit la zone (UA, UP, UR), il faut définir une limitation de l'emprise au sol dans la zone des 20 mètres et au-delà pour que le sol puisse absorber au moins les eaux de pluie de la parcelle.
- Dans tous les articles 10 "Hauteur maximale des constructions" quelle que soit la zone, il faut redéfinir une hauteur maximale et un nombre maximal de niveaux limitant la densification.
- Dans tous les articles 13, "Obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation d'espaces libres, d'aires de jeux et de loisirs et de plantation" quelle que soit la zone, définir la surface végétalisée minimum significative et surtout en pleine terre.
- Appliquer la directive du SDRIF 2013 sur les règles de constructibilité dans la bande des 50m autour des lisières de forêts (voir article précédent).

Il ne faut pas que des dérogations soient apportées comme par exemple pour les "**Constructions et Installations Nécessaires Aux Services Publics d'Intérêt Collectifs (CINASPIC)** ou pour les constructions satisfaisant à des critères de performance élevée ou qui sont alimentées à partir d'équipements performants de production d'énergie renouvelable ou de récupération qui peuvent avoir un niveau de plus."

Il ne faut pas que l'équipe municipale et celle de GPSO modifient le PLUi à chaque fois qu'un nouveau projet n'est pas compatible avec le PLUi en vigueur. Par exemple, la modification du PLU communal en date du 15/02/2018 permet une extension de l'école des Jacinthes en supprimant toutes les contraintes sur les CINASPIC.

La prochaine modification du PLU "intercommunal" prévue en 2019 sera l'occasion de faire valoir ces propositions. Néanmoins on peut regretter que **la vision globale de l'intercommunalité soit absente de la réflexion des Chavillois et des habitants des autres communes.**

Gare routière de Chaville : bruit, odeurs et pollution de l'air qui peuvent être évités facilement !

Un constat :

- La gare routière fonctionne dès 5h45 jusqu'à 23h45.
- Certains bus dans la tranche 5h45 - 7h30 font fonctionner leurs moteurs à l'arrêt plusieurs minutes et souvent pendant 15 à 20mn.
- Les bus se succèdent et peuvent être jusqu'à 4 ou 6 à stationner en même temps.

C'est du bruit (surtout avant 8h et après 21h), des odeurs et de la pollution de l'air !!!



*Certains jours il est possible de sentir nettement un changement dans la qualité de l'air. Les odeurs de gaz d'échappement montent. Même au 6ème étage il est possible de le percevoir.

*Certaines sociétés de bus (Phebus par exemple) ont des consignes de coupure de moteur à l'arrêt au-delà de 5mn.

*Ceux de la RATP (bus 171) ne stationnent pas et ne sont pas concernés.

*D'autres (Société KEOLIS) ne

coupent pas leurs moteurs à l'arrêt. Après enquête auprès de certains chauffeurs : ils n'ont aucune instruction pour couper les moteurs, même en cas d'alerte à la pollution.

L'article R318-1 du code de la route Modifié par [Décret n°2011-368 du 4 avril 2011 - art. 9](#) n'est pas appliqué : "les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de fumées, de gaz toxiques, corrosifs ou odorants, dans des conditions susceptibles d'incommoder la population ou de compromettre la santé et la sécurité publique ". Le ministre chargé des transports, le ministre chargé de la santé et le ministre chargé de l'environnement fixent par arrêté les conditions d'application du présent article. Le fait de contrevenir aux dispositions du présent article ou à celles prises pour son application est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. L'immobilisation peut être prescrite dans les conditions prévues aux [articles L. 325-1 à L. 325-3](#).

Des mesures urgentes à prendre

On sait que la France et les métropoles sont en infraction avec les mesures de limitation de la pollution de l'air et que l'Europe vient de condamner notre pays sur ce sujet. La ville de Chaville avance « le bien vivre ensemble » dans un cadre verdoyant. Notre association prône le développement durable pour le bien-être et la santé des citoyens (voir article ci-dessus). Toutes les nuisances comme la pollution, le bruit, l'engorgement routier doivent être éradiquées.

- 1. Il faut rappeler à l'ordre les sociétés de bus en infraction avec la réglementation du code de la route, pour couper le moteur des bus à l'arrêt, quel que soit l'heure de la journée et de la nuit, indépendamment des périodes d'alerte à la pollution.**
- 2. Demander que tous les bus soient munis de coupe-moteur aux feux rouges, comme à Paris.**

La charte verte et bleue des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine

Les continuités écologiques sont un élément majeur de la trame verte et bleue régionale. Soutenue par la Fondation de France, le Conseil régional d'Ile-de-France et la DRIEE, l'association Espaces propose de décliner à l'échelle locale les recommandations du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)



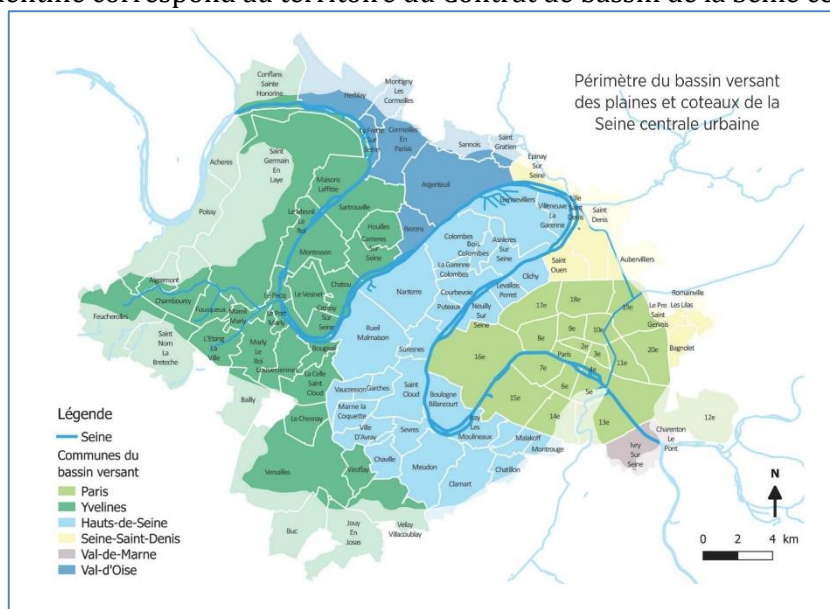
L'enjeu est de fédérer les acteurs autour d'engagements communs. La démarche de concertation sur un document de gouvernance de la trame verte et bleue a abouti à l'élaboration d'une charte trame verte et bleue des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine

Objectifs

- Définir les enjeux prioritaires en termes de biodiversité ;
- Identifier les outils et modalités de gestion les plus adaptés aux sites ;
- Fédérer les acteurs autour d'engagements communs regroupés dans un document de gouvernance (de type charte ou contrat Trame verte et bleue par exemple) ;
- Rechercher les modalités de mise en place d'une instance partenariale de dialogue et d'échanges.

Le contenu de la charte TVB est disponible sur http://www.association-espaces.org/wp-content/uploads/2018/05/CharteTVB_HD.pdf

Le territoire identifié correspond au territoire du Contrat de bassin de la Seine centrale urbaine.



Chaville Environnement a signé la charte TVB le 5 juillet 2018 suite à son engagement sur la biodiversité des forêts urbaines, sa participation aux inventaires (crapauds, oiseaux des étangs avec l'association Ursine Nature) et son espoir de voir un jour la construction d'un passage à faune en Forêt de Meudon au niveau de la sortie du tunnel T6.

L'IBP en forêt de Fausses Reposes : un projet quasi bouclé

Il y a deux siècles, Chaville était déjà un joyau enchâssé entre deux belles forêts. Difficile de trouver meilleur environnement encore aujourd'hui ! Au regard des destructions que la société s'inflige à



«Peinture acrylique à l'atelier de « La Passerelle des Arts » de Chaville

elle-même, il semble judicieux de se demander s'il en sera de même dans un seul siècle. Avec les principes du développement durable en tête, les associations « Chaville Environnement » et « les Colibris de Versailles » se sont attelées à la tâche d'établir l'inventaire de la biodiversité potentielle des 631 ha de la forêt de Fausses Reposes.

Après trois campagnes annuelles d'évaluation menées avec enthousiasme par une dizaine

bénévoles et quelques stagiaires BTS, 544 ha représentant 86% du massif forestier ont été mesurés. L'outil de mesure a été créé par le CNPF-IDF¹ et l'INRA-DYNAFOR² il y a une dizaine d'années³. Nous l'avons déjà évoqué dans les précédents bulletins, il s'agit de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP). Les évaluations se font sur les arbres par surface de peuplements homogènes. La surface d'un peuplement est généralement située entre un et cinq hectares à Fausses Reposes. L'évaluation de



Lumières d'été dans la forêt de Fausses Reposes

l'IBP d'un peuplement consiste à le parcourir avec une fiche en main et noter les observations relatives à dix facteurs. Les sept premiers facteurs (A,B,C,D,E,F et G) sont liés aux peuplements et à la gestion de la forêt. Il s'agit de : (A) la diversité des essences d'arbres ; (B) la présence de quatre couches de végétation ou strates ; du gros bois mort (C) sur pied et (D) au sol ; les particularités des arbres (E) les gros arbres vivants, (F) les porteurs de micro-habitats tels que champignons, cavités de pied, lierre, etc... et (G) la présence de clairières, lisières et autres milieux ouverts. Les trois autres facteurs sont liés au contexte de la forêt : (H) son ancienneté ; (I) ses milieux aquatiques et (J) ses milieux rocheux. Chaque facteur obtient une note 0, 2 ou 5 suivant les observations faites sur ses arbres ou son contexte.

Parcourir la forêt en mesurant sa biodiversité potentielle a aussi des avantages plus immédiats. En effet, des médecins japonais et européens préconisent des « bains de forêt » pour leur effet bénéfique sur la santé⁴. Les personnes qui ont parcouru la forêt de Fausses Reposes ont pu ressentir ces bienfaits. De plus, la forêt grâce à sa fraîcheur naturelle nous a protégés des journées très chaudes de cet été.

Cette année, notre effort s'est concentré entièrement sur l'inventaire et on a évalué près de 400 ha du massif forestier. La dernière figure de cet article montre les zones évaluées sur une carte

¹ CNPF-IDF : Centre National de la Propriété Forestière – Institut pour le Développement Forestier

² INRA-DYNAFOR : Institut National de Recherche Agronomique - DYNAmiques et écologie des paysages AgriFORestiers

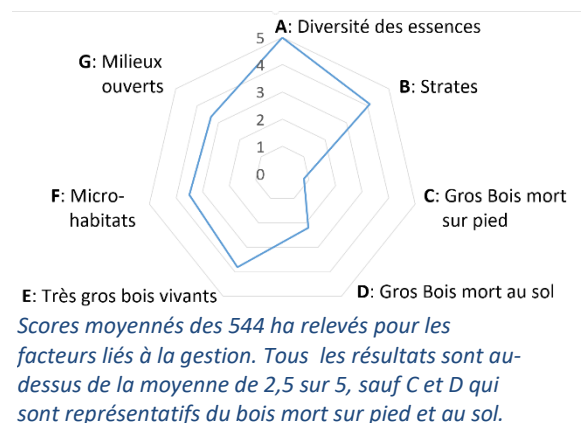
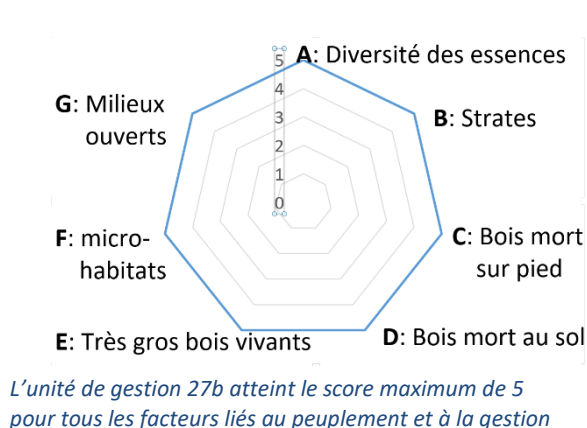
³ <https://www.foretpriveefrancaise.com/n/se-documenter-sur-l-ibp-et-la-biodiversite/n:1979>

⁴ Dr Qing Li, « Shinrin Yoku, l'art et la science du bain de forêt ». Editions First.

des unités de gestion de l'Office National des Forêts (ONF). Ces unités de gestion délimitent des peuplements relativement homogènes, comme requis par les mesures d'IBP.

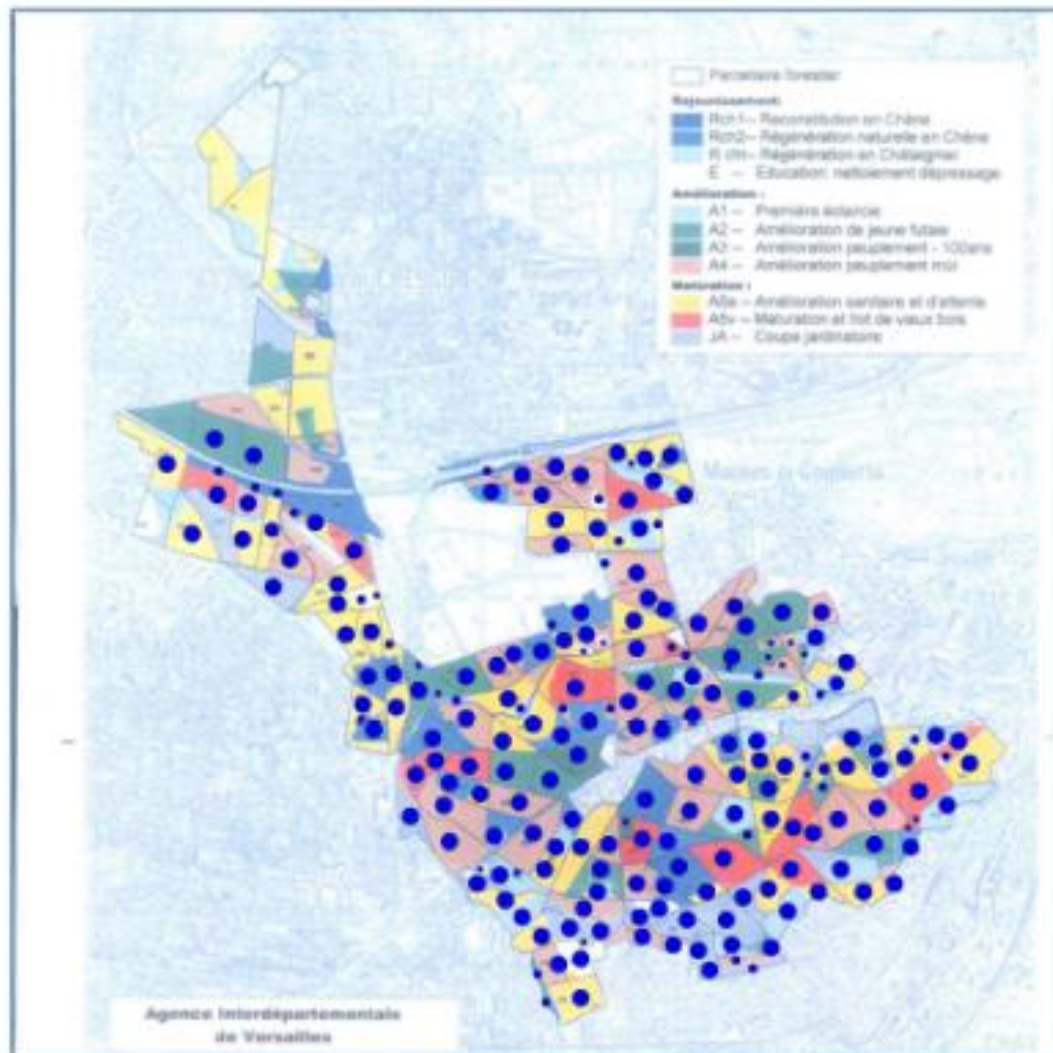
Un certain nombre d'entre vous avez suivi plusieurs formations et maintenant vous êtes évaluateur et partez vers votre morceau de forêt avec votre fiche de relevés en main. Au préalable, vous avez bien identifié ce bout de forêt en dessinant ses contours sur votre fiche ; vous avez renseigné la surface, la date et autres informations demandées sur la fiche ainsi que les longueurs de lisière qui interviennent dans le facteur G caractérisant les « milieux ouverts ». Vous avez une corde avec les marques vous permettant de repérer si la circonférence d'un très gros arbre est supérieure ou non à 2,20 m (diamètre de 70 cm) et si celle d'un gros bois mort est supérieure à 125 cm (diamètre de 40 cm). Si comme les plus expérimentés, il vous est déjà arrivé de découvrir après deux heures de travail que la dernière demi-heure a été passée sur la parcelle voisine, et qu'il faut recommencer, vous prendrez aussi une boussole et un GPS. La seule difficulté réelle est d'observer un grand nombre de choses en même temps, car il y a 10 facteurs et l'un d'eux, les microhabitats sur les arbres vivants comprend une douzaine de possibilités. Un aspect positif de la méthode est que très souvent vous pouvez identifier rapidement les cinq essences d'arbres qui permettent d'attribuer le score maximum pour ce facteur. D'autres facteurs recevant plus ou moins rapidement le score maximum réduisent progressivement l'éventail des observations à faire, ce qui simplifie la tâche. On commence logiquement par parcourir les larges allées forestières périphériques pour le plus souvent ne plus avoir à rechercher que le bois mort de grosse circonférence en entrant dans le sous-bois. A l'issue de ce parcours, il reste à déterminer les scores à partir des observations et les additionner pour rendre compte de l'IBP de votre morceau de forêt. Les résultats sont ensuite entrés dans une base de données. Ils sont aussi vérifiés pour leur cohérence.

Les unités de gestion de l'ONF sont regroupées en 11 types appelés « groupes d'aménagement » ; ils diffèrent par l'espèce dominante, chêne ou châtaignier, et par l'âge du peuplement. Au regard des scores IBP d'un même groupe d'aménagement, on s'aperçoit qu'il y a de grandes différences à l'intérieur d'un même groupe. Prenons le groupe de régénération (coupe récente de la majeure partie des arbres) en chêne, certaines unités ont un score beaucoup plus haut que d'autres. Il semble que d'une part, ce soit dû au mode d'exploitation car les scores élevés correspondent aux parcelles où davantage de gros arbres bien répartis ont été épargnés lors de la coupe initiale ou bien aux circonstances quand par exemple la tempête de 1999 a dévasté une zone de plusieurs ha. On a pu constater aussi que les coupes d'il y a 20 ou 30 ans laissaient peu ou pas de gros arbres, ce qui tire leur IBP vers le bas. En effet, l'absence de gros arbres vivants après une coupe ne peut générer aucun gros bois mort sur pied et au sol de grosse circonférence avant une bonne cinquantaine d'années et peu de microhabitats car ceux-ci se trouvent principalement sur les très gros arbres vivants. Ces parcelles ont un temps de récupération beaucoup plus long que les autres.



[Texte]

La courbe bleue du graphique de gauche ci-dessus représente les scores des facteurs liés au peuplement et à la gestion de l'unité 27b. C'est le plus fort IBP de Fausses Reposes, indicatif d'un morceau de forêt pouvant abriter une biodiversité abondante. Le graphique de droite représente les moyennes de ces mêmes facteurs pondérées par les surfaces, et calculées sur l'ensemble des 544 ha parcourus. Le résultat est plus mitigé. En effet, les facteurs A, B, E, F et G sont au-dessus de la moyenne, mais les facteurs C et D traduisant la richesse en gros bois mort sur pied et au sol n'atteignent respectivement que 16% et 22% du maximum. Le bois mort est la base de nombreux écosystèmes forestiers et est nécessaire à la santé et à la beauté de notre forêt. Il est aussi nécessaire à la production de bois. Nous espérons également que le nouveau mode d'exploitation en « futaie irrégulière » annoncé par l'ONF en 2017 conduira à long terme à améliorer l'IBP de Fausses Reposes. Ce changement de mode d'exploitation pourra probablement être implémenté en une dizaine d'années. Mais ses effets ne commenceront à être mesurables qu'une vingtaine d'années plus tard et ne seront pleinement développés qu'après un siècle. Plus urgent, les attaques parasitaires comme l'encre du châtaignier, arrivent déjà en Ile de France et ceci justifie une photographie actuelle de la biodiversité. Comme ce ne seront pas les mêmes yeux qui les verront, il est important d'établir un état des lieux aujourd'hui auquel nos descendants pourront se référer en utilisant la même méthode et les mêmes critères.



Carte du massif de Fausses Reposes : Sur cette carte des unités de gestion de l'ONF, les points bleus représentent celles qui ont été évaluées, soit 544 ha sur les 631 ha du massif forestier.

Le projet de mesurer l'IBP de tout le massif de Fausses Reposes est presque terminé. Il reste 87 ha à explorer, ce qui sera fait dès 2019. Bravo à tous les participants à cette belle aventure, une première en région parisienne !

Avoir peur d'un chiroptère ? Quelle idée ?

... Et pourtant ! Appelé couramment « **chauve-souris** », ce petit mammifère volant a suscité bien des légendes qui perdurent encore pour certains de nos contemporains.

Un peu d'histoire

Déjà Buffon, le scientifique chéri du roi Louis XIV, savait qu'il existait en Amérique du sud une petite chauve-souris qui mordillait de gros animaux pour boire un peu de leur sang pendant leur sommeil. Aussi le jour où il reçut une grosse chauve-souris d'Amérique du Sud, l'amalgame était fait, il l'a baptisé « vampire », nom provenant des légendes slaves d'hommes buveurs de sang. L'occasion était belle et l'écrivain irlandais Bram Stoker écrivit le roman « Dracula ». L'essor du cinéma fit le reste.

Mais les légendes vieillissent bien : certains pensent encore que les chauves-souris s'accrochent dans les cheveux, qu'elles attaquent les humains quand elles entrent par hasard dans leurs habitations, qu'elles mangent leurs récoltes, voire qu'elles transmettent la peste, la rage, le mal de dents et autres....Batman n'y a rien changé, c'est toujours un mammifère volant qui fait peur.

Ma vie tout au long de l'année

Alors puisque les humains me considèrent comme une affreuse petite bête qui fait peur, j'ai beaucoup réfléchi et j'ai fini par comprendre que vous ne me connaissez pas. Je vais vous éclairer, façon de parler, puisque je ne vis que la nuit...!



Crédit photo : Eurélien.fr

L'été, c'est la belle vie, les insectes pullulent, je chasse une grande partie de la nuit. Mais bien que ma vue soit médiocre, je suis si rapide que l'homme a pensé que j'avais un « sixième sens » ; lequel ? Après plusieurs expériences où l'on m'a affublé d'un capuchon noir dans une pièce obscure, puis d'un capuchon transparent, je me cognais dans tous les obstacles. Alors on m'a caché uniquement les yeux et oh ! Miracle, je me jouais de tous les pièges même de minuscules fils tendus dans cette pièce obscure. Il a fallu de multiples expériences, pour que l'homme découvre que je faisais partie des rares animaux qui peuvent « voir avec leurs oreilles », même si les autres sens ne sont pas en reste ! Le voilà mon 6^e sens, un système extraordinaire presque identique à celui qu'emploient les avions et les bateaux modernes : le radar.

J'envoie droit devant moi de petits cris suraigus, inaudibles à l'oreille humaine, que les hommes appellent des ultra-sons. Dès que ces derniers butent contre un obstacle (fil, mur, fenêtre, branche, moustique) l'écho revient à mes oreilles ; plus il revient vite, plus l'objet est proche bien entendu, ils appellent cela **l'écholocalisation**. Et ce n'est pas tout, mon cerveau de petite bestiole est un véritable ordinateur capable d'analyser en une fraction de seconde non seulement la distance à laquelle se trouve l'obstacle mais aussi de visualiser sa forme et sa nature. Pour découvrir ce

[Texte]

nouveau mystère, ces soi-disant chercheurs m'ont encore enfermée dans une pièce parfaitement noire, ils ont lancé de petits morceaux de caoutchouc alternativement avec des vers de farine, je me suis jetée sur les vers et me suis détournée sans hésiter des caoutchoucs... !

Une merveille de la nature ! Je sens que vous commencez à vous intéresser à ma petite personne. Même au repos, mon radar est en marche, au ralenti, une dizaine de « clics » par millièmes de seconde, mais dès que je vole mon système de guidage prend une allure de croisière, 40 à 60 « clics » par quelques millièmes de seconde, séparés par de courtes plages de silence durant lesquelles, mon petit navigateur aérien reçoit et analyse les échos. Quand je chasse à la cime des arbres, je suis capable de cueillir au passage des chenilles lovées sur des feuilles, uniquement repérées au radar... Fascinant n'est-ce pas !

Je ne suis pas un oiseau et pourtant je vole ? Encore une de mes capacités exceptionnelles. Hormis mon pouce, **mes doigts se sont allongés et sous-tendent une fine membrane de peau qui assure la portance, le patagium**. Ainsi, contrairement aux oiseaux qui volent avec leur bras tout entier, **moi je ne vole qu'avec mes mains**, ce qui m'a valu le nom de chiroptère : du grec **cheiro** : « main » et **ptère** : « aile ».

Dernier problème à résoudre : dormir à l'abri des prédateurs ? Facile ! Il suffit de s'accrocher la



Crédit photo : Futura Science

tête en bas aux voûtes des cavités ou aux charpentes. Mes membres postérieurs ont subi une rotation de 180° par rapport aux vôtres et mon poids exerce une traction sur mes tendons, mes griffes restent ainsi en position d'accrochage dans les endroits les plus inaccessibles. Je ne dépense aucune énergie et je peux rester pendue pendant de très longues périodes sans me fatiguer, cela m'est indispensable, vous verrez pourquoi.

Pour le moment **la fin de l'été approche**, je suis nerveuse et très occupée, le temps presse, je dois trouver un partenaire avant l'hiver, non pas pour me tenir chaud pendant la mauvaise saison mais parce que c'est le moment de m'accoupler et conserver précieusement ses spermatozoïdes afin qu'ils fécondent mes ovules à la fin de l'hivernage. Dame Nature, encore elle, a tout prévu pour que le développement des embryons ne démarre qu'au printemps comme chez presque toutes les espèces.

Puis, les températures baissent, les insectes se font plus rares, **c'est l'automne**.

Que faire ? Migrer en Afrique comme l'hirondelle avec tous les dangers d'un tel voyage ? Non, j'ai une bien meilleure solution. Je dois seulement être prévoyante et me dépêcher de faire des réserves en gobant force moucherons et autres insectes, puis le moment venu de m'endormir profondément, très profondément. Je ne mangerai plus pendant des mois entiers en pompant petit à petit dans ma graisse pour ne pas mourir de faim et être en pleine forme le jour du grand réveil. Simple ? Pas vraiment car dans nos régions, en France, **l'hiver**, il gèle. Mon instinct me pousse à rechercher un gîte accessible à l'abri des grands froids qui gardera en plus une humidité constante pour ne pas dessécher mes ailes : caves, ponts, souterrains ou grottes... malheureusement aujourd'hui cela ne se trouve pas facilement. Mais quand j'y parviens, je suis prête pour une longue nuit. A mesure que la température extérieure baisse, mon corps s'engourdit, les battements de mon cœur ralentissent, ma respiration se fait de plus en plus rare et je sombre dans un étrange sommeil : le repos léthargique de l'hibernation pendant cinq longs mois, sans manger et sans boire...

Aussi par pitié, si vous me découvrez, ne venez pas me troubler, cela risque de très mal se terminer pour moi. Un bruit quelconque ou la lumière crue d'une lampe de poche, je sors de mon sommeil et suis capable de m'envoler complètement désespérée, avant de me rendormir. Malheureusement cette aventure m'aura coûté une énorme dépense d'énergie qui se traduira par une ponction dans mes réserves de graisse. Si l'aventure se reproduit plusieurs fois pendant l'hiver, je risque fort de mourir de faim avant le printemps.

Les mois passent sans m'en apercevoir et un beau jour, **le printemps revient**. La température remonte, je dégourdis mes ailes ankylosées par 4 ou 5 mois d'inaction ; les insectes sont là, vite je sors de ce souterrain sinistre.

Pas une minute à perdre, je me mets en quête de trouver un autre logis pour passer la belle saison : maison vide, trou d'arbres inhabité, nichoir, combles désertes d'une église ou d'un château, où il régnera une douce chaleur pour... élever mes petits.

En ce début d'été, là où abondent les insectes j'invite souvent d'autres femelles dans ce gîte calme et sombre pour former une colonie, du balai les maris ... la journée nous adoptons notre célèbre position, ailes repliées, suspendues la tête en bas. Après quelques semaines de gestation, les petits naissent (un unique petit, parfois des jumeaux, mais jamais plus). J'accouche accrochée la tête en bas, mon petit est accueilli dans une sorte de poche inter-fémorale et dès sa naissance il escalade ma fourrure ventrale jusqu'aux tétons pour aspirer goulument le lait maternel, car n'oublions pas que je suis un mammifère, donc pas de becquées comme les oiseaux...

Mon petit est une merveille car pendant les premières semaines de sa vie, il m'accompagne dans toutes mes périlleuses expéditions nocturnes, accroché à ma toison pendant des dizaines de kilomètres au-dessus du vide. Imaginez ! Mais après une quinzaine de jours, il devient trop lourd et c'est alors qu'avec les autres mères de mon gîte nous constituons une crèche où tous les bébés sont réunis sous la surveillance de quelques-unes. Elles les allaitent d'ailleurs indifféremment, le leur ou un autre...

Chaque nuit je peux consommer plus de la moitié de mon poids en insectes. Que des insectes comme une honnête hirondelle : papillons, mouches, moustiques mais aussi des araignées ou encore des carabes. Vous comprenez pourquoi vous ne risquez rien...

Puis vers la fin juillet ou début août, les jeunes sont devenus des ados, ils sont capables de voler et de pourvoir à leur ravitaillement, ils passent donc directement de la tétée maternelle à la chasse pure et simple...et « vivent leur vie »...

En conclusion, les chauves-souris sont d'excellents insecticides naturels qui n'empoisonnent ni le sol ni l'eau pendant des dizaines d'années. Suivant les espèces, une chauve-souris peut à elle seule manger chaque nuit entre 25 et 200 % de son propre poids, c'est un fabuleux régulateur biologique des populations d'insectes !!!

En Europe, toutes les chauves-souris sont insectivores donc inoffensives pour l'Homme. Néanmoins elles possèdent une mâchoire pourvue de petites dents pointues qui permettent à certaines de se nourrir aussi de carabes à la carapace croustillante. Une seule espèce en Europe est insectivore et carnivore, capable de chasser des petits oiseaux, c'est la grande noctule, de plus en plus rare.

Maintenant, comme tout être vivant, si vous les attrapez, elles vont se défendre en vous mordant, c'est la loi de la nature... ce sera un rappel à l'ordre (certains vous diront qu'elles sont porteuses

du virus de la rage, c'est très rare)...mais jamais une chauve-souris ne vous attaquera, même apeurée dans un endroit clos, son premier réflexe sera la fuite pour trouver une issue.

La France métropolitaine héberge sur son territoire 34 des 36 espèces présentes en Europe. On dénombre au minimum 15 espèces par département, même à Paris. Les unes ont des ailes étroites et longues, des oreilles petites et à demi dissimulées dans la fourrure (ce sont les plus rapides qui peuvent voler à 50 km/heure), d'autres ont au contraire des ailes larges et courtes et des oreilles très développées, par exemple l'Oreillard (leur vitesse est plus réduite, entre 8 et 30 km/h).



Malheureusement leur nombre est en régression comme celui des insectes ou des oiseaux. **Dans nos forêts de Meudon et Fausses-Reposes**, on dénombrait à Chaville (d'après le dernier inventaire du Muséum d'histoires naturelles qui date malheureusement d'une vingtaine d'années) 8 espèces différentes de chauve-souris (Sérotine commune, Murins de Daubenton et de Natterer, Noctules de Leisler et commune, Pipistrelle de Kuhl

et commune et l'Oreillard roux). On peut toujours les observer dans nos forêts chavilloises mais combien sont-elles ?

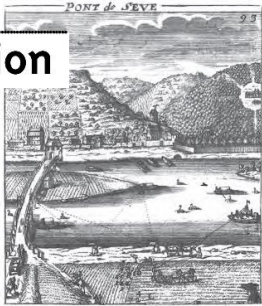
En France, les chauves-souris sont toutes protégées par la loi de 1976 relative à la Protection de la nature ainsi que par l'arrêté du 17 avril 1981 (il est strictement interdit de les détruire). Mais les dérangements durant l'hiver, la disparition ou la modification de leurs gîtes (rénovation des bâtiments, maisons modernes sans greniers ouverts, abattage d'arbres à cavités), la pollution lumineuse, les accidents de la route, l'utilisation de produits chimiques : (traitement des charpentes ou pesticides dans les champs et les jardins), les transformations des paysages qui s'accompagnent d'une raréfaction de leurs proies, tout cela lié à un faible taux de renouvellement des populations (un seul jeune par femelle et par an) sont autant de facteurs compromettant leur survie.

Si vous voulez les protéger : soit vous possédez un grenier, vous laissez une petite ouverture et vous aménagez simplement un coin pour avoir moins de nuisances, (perchoirs pour éventuellement les canaliser en un endroit, pose d'une bâche plastique pour protéger des déjections, ventilations des combles) soit plus facilement vous construisez un nichoir (modèle sur de nombreux sites internet dont celui de la LPO) et vous contribuerez ainsi activement à la préservation de la biodiversité.

Et pour satisfaire tous les curieux, la [Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères \(SFPEM\)](#) organise, chaque année la **Nuit Internationale de la chauve-souris**. A travers la France, des spécialistes vous proposent des animations, gratuites et ouvertes à tous, entre le 10 juillet et le 10 septembre.

Cette année la NUIT INTERNATIONALE DE LA CHAUVÉ-SOURIS avait lieu le week-end du 25 et 26 août.

4^e édition



Sur les traces du ru de Marivel

Une vallée. Un patrimoine naturel. Une richesse en eau

Dimanche 7 octobre 2018

Une randonnée urbaine guidée et commentée
par des bénévoles passionnés

























« Sur les traces du ru de Marivel »
4^e édition Le dimanche 7 octobre 2018

Deux fois deux heures de marche avec pause pique-nique
8 kilomètres environ – gratuit – dépliant-carte illustré fourni à chaque participant

1 Départs :

- Vaucresson :** 8h30 Parking de Beauvillier, près de l'église
Accès : SNCF Gare de Vaucresson. Bus 426 – Arrêt Fer Rouge
- Versailles :** 9h Gare de Versailles Chantiers, au pied de l'horloge
devant la sortie principale de la gare SNCF
- Versailles :** 9h30 Porchefontaine, au 124 avenue de Paris
Accès : Gare RER C ou Bus 171 Porchefontaine
- Viroflay-Versailles :** 9h30 Source de la Voirie,
au croisement des rues Joseph Chaleil et Bernard de Jussieu
Accès : SNCF – Gare de Montreuil
- Chaville :** 9h30 Gare RER Chaville –Vélizy
Accès : Gare RER C Chaville – Vélizy
- Ville-d'Avray :** 9h30 Parc de Lesser, au 59 rue de Sèvres
Accès : Bus 426 – Arrêt Parc de Lesser

2 A 12 h 30, pique-nique à l'Atrium au 3, parvis Robert Schumann à Chaville.

3 Départ pour tous depuis l'Atrium à 14 h

4 Arrivée en bord de Seine, à Sèvres, vers 16 h, Tram T2, Musée de Sèvres ; bus 171, 169, 179, 426 ; métro Pont de Sèvres (ligne 9).

Avec le soutien du Conseil chavillois de développement durable
et du Comité sévrien du développement durable. La randonnée
a été imaginée par des habitants enthousiastes et bénévoles.



Inscriptions souhaitées :
www.association-espaces.org
Contact : 01 55 64 13 40





Imprimé sur papier recyclé. Association Espaces, supplément à L'écho-cartonnier n° 36 – sept. 2018. Photo : entrée de gare de 1900. Source Bibliothèque nationale



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Les Colibris de Versailles

Chaville Environnement, les Colibris de Versailles
vous proposent une formation pour débutants

**Apprendre à mesurer la
biodiversité potentielle
d'une forêt**

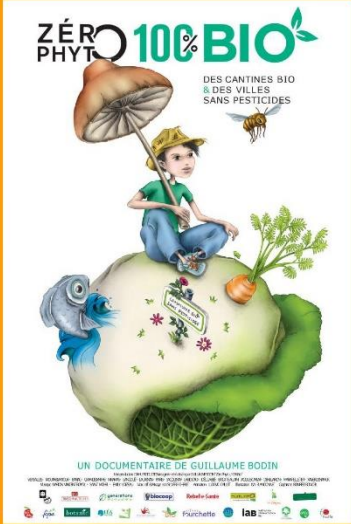
Les dimanches matin à de 10h à 12h
Les 14 octobre, 11 novembre et 9
décembre 2018

*Lieu de rendez vous et méthode fournie sur
inscription*

chaville.environnement@gmail.com ou tel 06 95 75 90 27
<https://framaforms.org/sortie-indice-de-biodiversite-potentiel-ibp-1503389584>

Vêtements : pantalons et manches longues pour éviter les égratignures,
les piqûres d'insectes dont les tiques, chaussures de marche.

Matériel facultatif : corde avec marques à 1,25 m et 2,2 m, un mètre
ruban de 5 m , boussole et GPS



Atrium de Chaville
3, parvis Robert Schuman – 92370 Chaville

ZÉRO PHYTO 100% BIO
DES CANTINES BIO
& DES VILLES
SANS PESTICIDES

UN DOCUMENTAIRE DE GUILLAUME BODIN

SOIRÉE PROJECTION-DÉBAT
avec Cathy Biass-Morin,
Directrice des Espaces Verts de Versailles

Mercredi 17 octobre 2018

19h30 : Accueil et stands d'information
Film à 20h30 - Tarif unique : 5 €

organisée par les Acteurs Locaux de la Transition – ALTESS